

ASSOCIATION BARRAGE

Association d'usagers et de Défense de l'Environnement

Membre de « Limousin Nature Environnement »

63, route des Bardys

87410 Le Palais sur Vienne

Jun 2010

Compte rendu CLIS Incinérateur

Le mercredi 02 juin 2010 s'est tenu la CLIS de la centrale énergie déchets de la communauté d'agglomération Limoges Métropole au domaine de Juillac à Limoges.

Les associations de protection de l'environnement étaient représentées par M.Y Tricart pour Limousin Nature Environnement et par M. JP Chauffier pour l'association BARRAGE.

D'après l'ordre du jour, le compte-rendu de la dernière réunion (novembre 2008) a été adopté après la modification de quelques détails. Quelques modifications d'ordres administratives ont également été apportées concernant la composition de la commission : A ce sujet nous avons fait remarquer, qu'il nous paraissait troublant qu'une institution (LIMAIR) membre de la commission et participant au contrôle de la qualité de l'air de la centrale énergie déchets, pouvait également siéger dans cette assemblée sur le banc des « associations » et que ce principe faussait la représentativité du nombre des associations de défense de l'environnement présentes : nous avons souhaité et demandé la présence d'une association supplémentaire. Nous avons également fait remarquer la tenue plus que tardive de cette réunion, avec près de 7 mois de retard, alors que la législation prévoit au minima une réunion au moins tous les ans. Diverses raisons d'ordre « organisationnelles » ont été invoquées, nous avons souhaité que des efforts soient faits et que cette situation ne se renouvelle pas. Nous avons également formulé le souhait de disposer des documents nécessaires suffisamment tôt afin d'étudier et de préparer sérieusement cette réunion. Note a été prise de notre remarque.

Un bilan nous a été présenté par projection concernant, l'activité, les mesures effectuées au cours de la période 2008/2009 : il y a eu des mesures diverses effectuées sur la production elle-même et sur les rejets en sortie de cheminées : je ne ferai pas le détail ici même de toutes ces mesures (lecture assez complexe) mais vous pourrez les consulter si besoin auprès de nous. Elles concernent la composition des différents gaz contenus dans les fumées, ainsi que certains composants. Les dysfonctionnements (pannes/incidents et arrêts) nous ont également été présentés et commentés avec précision. Nous avons constaté d'après les chiffres que si le volume d'ordures brûlées concernant l'agglomération de Limoges est en baisse, ce dont nous nous félicitons et ce pourquoi nous nous battons (moins d'ordures = moins de rejets) ce n'était pas le cas du volume d'ordures importées par le « Syded » qui lui est en nette augmentation, ce que nous regrettons vivement, d'autant plus que les bennes collectées par le Syded arrivent directement « brut de décoffrage » et qu'aucun tri individuel n'est fait en amont, le tout basculant tel quel dans les fours, ce qui est inconcevable à nos yeux. Nous avons rappelé qu'il faut absolument un tri sélectif bien en amont auprès des communes qui ne sont pas encore équipées ou organisées, ou tout du moins un tri à l'arrivée des bennes à l'incinérateur avant combustion : lorsque l'on sait qu'environ 30% du

volume des déchets en vrac, ne nécessite pas un passage par l'incinération, il y a des économies à faire en passant par un tri efficace et un recyclage adapté. Nous sommes conscients que beaucoup d'efforts ont été faits, mais c'est à tous de faire changer les comportements : il s'agit bien d'éducation et de civisme si l'on ne veut pas laisser aux futures générations une planète en lambeaux. Il faut arrêter de nous traiter « d'agitateurs » et fauteurs de troubles, nous ne sommes pas là pour faire faire peur aux gens (comme il nous l'a été reproché encore une fois) Comment une élue « verte » vice-présidente du conseil régional, peut-elle nous répondre lorsque nous parlons de nos inquiétudes face aux incidents qui arrivent et à nos constatations de fumées plus que noires sortant à certaines périodes des cheminées de l'incinérateur : « C'est un effet purement optique » dû à la non-transparence de la lumière !!..... Notre rôle est de veiller au respect des institutions, des normes et du fonctionnement de notre société. Nos élus et administrations doivent aussi faire les efforts nécessaires et se donner les moyens pour parvenir à améliorer notre cadre de vie et protéger la santé des populations. Pour revenir aux mesures communiquées par l'exploitant, si sur l'ensemble de la période il ne semble pas y avoir eu de « dérapages » par des dépassements des valeurs admises et de la réglementation en vigueur, nous avons fait remarquer que pour nous ces mesures ne concernent que des relevés effectués sur chaque four et que bien entendu tous ses rejets se cumulent, que même en dessous des normes, ils sont respirés et assimilés par les populations. Il est évident que tous les « toxiques » rejetés ne sont pas forcément mesurés, ni analysés et que leurs effets sur la santé des gens sont ignorés. Les normes en cours aujourd'hui ne sont pas les normes de demain et sont emmenées à évoluer plus restrictivement à l'avenir.

Concernant les ordures collectées, il nous a bien été confirmé que les médicaments récupérés par « Cyclamed » auprès des pharmacies, ainsi que les « DASRI » (déchets hospitaliers à risques) passaient par l'incinérateur malgré l'absence de filtres spéciaux, grâce à une dérogation préfectorale, dont nous avons demandé copie de ce texte.

A propos des résidus de combustion, il nous a été précisé que les « boues » (poussières/lavage des résidus de fumées/scories...) déchets hautement toxiques, étaient prétraitées puis convoyées vers l'Allemagne pour traitement ou enfouissement.

Nous avons demandé comment étaient traités les « mâchefers » ? Où étaient-ils entreposés et comment s'en débarrassaient-on ? Les mâchefers seraient donc prélevés sur place puis dirigés vers une aire de stockage et de maturation située à Chaptelat : il ne s'agit pas d'une décharge, mais d'une aire de stockage transitoire où passent près de 10.000 tonnes par semestre, contrôlée par arrêté préfectoral. Ces résidus sont ensuite évacués, puis servent en sous-couche de revêtements routiers et autoroutiers. Nous avons déclaré être surpris par ces procédés, certains pays comme la Suisse ayant abandonnés ces méthodes, après constatations de graves pollutions des nappes / cours d'eau et rivières (ces mâchefers étant très chargés en métaux-lourds), il nous a été répondu que nous n'étions pas en Suisse et qu'il n'y avait pas de problème chez nous !

De nouvelles mesures sont effectuées pour les « dioxines » par la mise en place de « jauges Owen » à divers endroits sur la zone survolée par la rose des vents. Nous avons fait remarquer l'absence de ce type d'appareil sur notre commune impactée par les fumées de l'incinérateur et pourtant placé aussi sous la rose des vents. Nous avons demandé et souhaité une implantation à « Roland-Garros » où d'autres mesures sont déjà effectuées.

* Les résultats des mesures décrites plus haut seront désormais disponibles sur le site de (LIMAIR ou l'AGGLO

Pour l'association BARRAGE : *Chauffier Jean Pierre*